

Accueil préscolaire et parascolaire : Rappel de notre interpellation de décembre 2021 Postulat sur l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires

En décembre 2021, nous avons interpellé la Municipalité sur les places d'accueil préscolaire, souhaitant des précisions sur ses intentions pour la nouvelle législature. Nous l'invitions également à analyser les raisons de la diminution de la liste d'attente, posant notamment l'hypothèse que des solutions alternatives insatisfaisantes avaient probablement été mises en place par des familles ne trouvant pas une offre suffisante ou adaptée à leurs besoins sur la commune ou que la crise sanitaire avait pu amener certains parents à modifier temporairement leur organisation familiale.

Dans l'attente de la réponse, nous avons mis en place un sondage auprès des familles de Crissier, en proposant un questionnaire en ligne l'automne dernier. Nous avons élargi la question à l'accueil parascolaire. La participation a malheureusement été trop faible pour nous permettre d'apporter ici la parole des familles de la commune comme nous l'aurions voulu.

Nous souhaitons néanmoins mentionner que parmi les réponses, plusieurs parents nous ont fait part de leurs difficultés concernant la garde de leurs enfants scolarisés durant les vacances scolaires. La Municipalité a du reste été interpellée à ce sujet par une pétition qui demandait l'ouverture de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pendant une partie des vacances scolaires pour les enfants jusqu'en 6P, voire 8P, de manière similaire à celle pratiquée pour les enfants jusqu'en 2P qui fréquentent l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE). La Municipalité y a répondu négativement, notamment en raison des coûts occasionnés et de l'existence d'alternatives pour occuper les enfants plus grands pendant les vacances. Ces commentaires montrent cependant à notre sens que des parents sont confrontés à des problématiques diverses dans leur nécessaire conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et ceci pas uniquement durant la prime enfance.

Nous avons lu dans le programme de législature que la Municipalité souhaite « garantir les infrastructures scolaires, pré- et parascolaires selon l'évolution des besoins » et en particulier « assurer le développement adéquat des aménagements – création de 22 places supplémentaires CVE. »

Nous prenons acte avec satisfaction de ces intentions affirmées, et en particulier de l'augmentation annoncée du nombre de places en préscolaire dans les structures communales et non seulement par le biais du partenariat avec des structures privées.

Cette augmentation de 22 places – qui viendront s'ajouter aux 10 places réservées auprès de la garderie privée Pop e Poppa si ce partenariat se poursuit – est cependant attendue depuis trop longtemps. Le préavis 43/2011-2016, adopté le 4 novembre 2013, notait qu'il manquait alors 27 places de garderie supplémentaires pour répondre à la demande. Le préavis en ouvrait 22, pour couvrir « plus ou moins les besoins » et annonçait : « Dans notre planification, nous avons donc prévu qu'une deuxième extension de 22 places dans les mêmes locaux sera possible à moyen terme, probablement à l'horizon 2017 – 2018. ». 2018, c'était il y a 5 ans.

Dans une optique de soutien aux parents et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, nous souhaitons comme exprimé dans notre interpellation de décembre 2021 que la commune augmente son offre rapidement et l'adapte ensuite régulièrement, de manière à répondre aux attentes des familles, plutôt que de les amener à jongler avec des solutions insatisfaisantes ou à renoncer à leurs projets de vie en raison de la rareté de cette offre. Une personne répondant à notre sondage a indiqué : « On s'est organisé pour que nos projets soient réalistes compte tenu de notre solution d'accueil ; pas l'inverse malheureusement. »

Nous adressons, en conséquence, une demande à la Municipalité pour recevoir très prochainement une réponse complète à notre interpellation sur l'accueil préscolaire.

Aujourd'hui, en complément de notre démarche de décembre 2021, nous présentons un **postulat** par lequel nous demandons à la Municipalité :

- **d'approfondir la réflexion sur l'accueil parascolaire des enfants pendant les vacances scolaires dès la 3P** qu'elle a menée dans le cadre de l'examen de la pétition pour l'ouverture de l'APEMS pendant les vacances,
- **d'évaluer plus précisément les besoins des parents** à ce sujet,
- **de présenter les solutions envisageables.**

Si l'organisation de l'accueil extrafamilial pour les écoliers sous forme d'UAPE pour les 1P et 2P, plus largement ouvertes pendant les vacances, et d'APEMS dès la 3P, ouverts uniquement pendant les périodes scolaires, a pu correspondre peut-être aux besoins des parents lors de leur mise en œuvre, aujourd'hui cela n'est plus le cas.

Pour citer quelques exemples régionaux, la Ville de Lausanne qui s'est organisée selon ce modèle est en train de l'abandonner, au profit de projets pilotes innovants et réfléchit à d'autres structures d'accueil. D'autres communes vaudoises ont développé un accueil extrafamilial parascolaire plus flexible et mieux adapté aux besoins des parents pour couvrir les vacances scolaires. Ainsi par exemple :

- La commune d'Ecublens a ouvert depuis deux ans un accueil pendant les vacances scolaires pour les enfants de l'APEMS (3P – 8P) et des réfectoires scolaires, dans les locaux de l'APEMS au Croset-Parc qui regroupe toute la demande avec l'UAPE Domino pour les 1P et 2P. Pour le moment, 24 enfants peuvent y être accueillis. Une ouverture plus large est envisagée prochainement.
- Les communes du réseau d'Accueil de jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois (AJENOL), soit Bournens, Bousens Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens prévoient que les enfants fréquentant des structures d'accueil parascolaires fermées pendant toutes les vacances scolaires (APEMS) peuvent s'inscrire dans une autre structure ouverte pendant cette période (UAPE) pour y être accueillis.

De son côté, Crissier prévoit des places d'UAPE pour les enfants de 1P et 2P ouvertes 48 semaines par année et d'APEMS pour les enfants dès la 3P ouvertes 38 semaines, ce qui met certains parents en difficulté. Divers commentaires nous l'ont indiqué dans notre sondage : « Hors vacances, c'est le complément parfait à nos horaires. Pendant les vacances, c'est

infernale pour trouver des solutions de garde. » ou « [...] les vacances scolaires [...] ne sont pas prises en charge. Cela repose donc sur mes parents âgés [...] Etant famille monoparentale sans garde partagée, c'est très difficile. » On peut imaginer que lorsqu'il n'y a pas la possibilité de compter sur les grands-parents, cela est plus compliqué encore.

Il nous semble donc important d'examiner cette problématique à Crissier et d'étudier notamment les pistes suivantes :

- Pour les parents qui cherchent des solutions occupationnelles :
 - Mettre en évidence l'offre existante en matière de loisirs, de camps et d'activités dans la commune et les environs,
 - Renforcer l'offre de Transit pendant les vacances,
 - Envisager de développer des activités culturelles et sportives avec les structures soutenues par la commune dans la région.
- Pour les parents qui cherchent une solution d'accueil :
 - Elargir l'offre d'accueil parascolaire dès la 3P en collaboration avec l'UAPE de Crissier ou d'autres UAPE de notre réseau d'accueil Renens-Crissier,
 - Examiner la possibilité de partenariat avec les UAPE des autres réseaux proches de Crissier géographiquement,
 - Examiner la possibilité d'implémentation des nouvelles structures d'accueil extrafamiliale parascolaire déjà envisagées sur notre commune au sein des nouveaux quartiers plutôt sous forme d'UAPE/APEMS de 1P-8P.

Nous vous remercions d'avance de soutenir notre postulat qui demande à la Municipalité d'étudier cette question, d'examiner les options possibles et de se positionner sur ces options.

Snezana Olela & Bernard Barmaz
Mars 2023